

LA RETRAITE DES SALARIES

Le 19 mars 2012
Formation inter entreprise

(réponse souhaitée avant le 17 février 2012)

Les réformes successives des retraites, dont la plus récente en 2010 ont mis en lumière la fragilité de nos régimes obligatoires. La médiatisation de ces deux sujets entraîne peu à peu une prise de conscience ayant pour conséquence des questions de plus en plus fréquentes des salariés sur ces sujets, des réflexions menées au sein des DRH pour optimiser les coûts ou améliorer les régimes. Afin de faire face à ces nouveaux défis, la DRH a besoin de professionnels compétents dans ces domaines, qui seront forces de proposition lors de négociations dans ces domaines complexes.

Cette formation présente les différentes réglementations des divers organismes de retraites obligatoires (CRAV-CRAM/CARSAT-CNAV-ARRCO-AGIRC-IRCANTEC)

OBJECTIFS

Cette formation vous permettra de :

- Comprendre les réglementations des régimes de retraites de bases
- Comprendre les réglementations des régimes de retraites complémentaires
- Définir la date d'effet d'une retraite au taux plein ou avec abattements
- Comprendre les méthodes de calculs des pensions de retraites
- Comprendre les incidences de situations particulières en fins de carrières (chômage, maladie, invalidité, temps partiel, ...)

PUBLIC CONCERNE

- Personnel de la DRH
- Collaborateurs de 55 ans et +, de toutes catégories socioprofessionnelles

DUREE ET EFFECTIF

- **1 jour**, soit 7 heures
- L'effectif **maximum** pour cette formation sera de **12 personnes**.

LIEU

- CIFAL (Maison de l'Entreprise, Schiltigheim).

TARIFS

- **340 € HT / jour**, pour l'ensemble de la formation.

Ce prix comprend les supports pédagogiques, la documentation, les pauses et le déjeuner pris en commun.

ANIMATION – MOYENS PEDAGOGIQUES

- La formation est animée par un intervenant spécialiste justifiant de plus de 30 années d'expérience, dont plus de 20 ans dans une caisse de retraite complémentaire ARRCO. Il a successivement occupé les fonctions de responsable du service Retraites et de responsable du service Prévoyance durant 2 ans. Il exerce aujourd'hui une activité de consultant en droits de retraites depuis 2000, pour les entreprises et les particuliers.
- Projection de diapositives
- Echanges questions/réponses
- Remise de dossiers d'informations sur les thèmes abordés.

CONTENU PEDAGOGIQUE

- La retraite en France :
 - panorama des différents régimes et caisses d'affiliations
- La retraite à taux plein :
 - âge légal
 - conditions à satisfaire entre 60 ans et 67 ans
 - conditions à satisfaire pour une retraite anticipée « carrière longue »
 - cas particulier des personnes handicapées
- La notion de Trimestre :
 - définition d'un trimestre, conditions d'attribution
 - trimestres cotisés et trimestres validés
- La retraite avec abattement :
 - conditions
 - évolutions des coefficients de minorations

- Le calcul des pensions de retraites :
 - à la CRAV/CRAM/CNAV/RSI
 - aux régimes complémentaires ARRCO, AGIRC et IRCANTEC
 - les majorations.

- Les rachats de trimestres :
 - au titre de l'apprentissage
 - au titre des études supérieures ou des années incomplètes.

- Incidences de situations spécifiques en fin de carrière :
 - le chômage
 - la maladie, l'invalidité.

- Les possibilités de cumul Emploi / Retraite :
 - à partir de l'âge légal
 - en situation de retraite anticipée « carrière longue »
 - en fonction du statut.

- Les droits de réversion.

- Questions / Réponses.

⇒ **LES POINTS FORTS DE CETTE FORMATION** ⇐

- La démystification des réglementations Retraites
- Les calculs des pensions de retraites, exemples à l'appui
- Les échanges formateur/participants suite aux questions soulevées

Demande d'informations par mail à info@cifal-formation.com ou au 03.88.37.22.10.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation inter entreprises
« La retraite des salariés »

Le 19 mars 2012 à la Maison de l'Entreprise

Merci de compléter ce bulletin-réponse et de nous le renvoyer **au plus tard 3 semaines avant de début de la formation** :

- par fax au 03.88.24.99.38 ;
- ou par courrier à l'adresse indiquée en bas de page ;
- ou par retour de mail : info@cifal-formation.com

Nom(s) et Prénom(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Fonction(s) du (ou des) stagiaire(s):
.....
Société :
Gestionnaire du dossier :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Fax :
E-mail :

Le CIFAL réalise ses prestations selon les conditions générales de vente ci-après, lues et acceptées expressément par le client.

Date :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION ET DE VENTE

ARTICLE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INTERVENTION

Le CIFAL intervient en qualité d'organisme dispensateur de formation pour assurer les actions de formation définies dans le catalogue des actions de formation ou celles définies contractuellement entre le client et le CIFAL.

ARTICLE 2 : CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Toute inscription à une de nos formations constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente, nonobstant les conditions d'achat du client.

Le client s'engage en remplissant le bulletin d'inscription (nom des stagiaires, signature...) à assurer le suivi du règlement de la prestation à l'échéance.

Une convention de stage qui valide la commande est envoyée à l'entreprise. Celle-ci confirme les noms, le nombre de participants, la ou les dates, heures et lieu de la formation.

Après la formation, la facture est déclenchée pour paiement à réception. Les attestations de stage et de présence sont envoyées avec la facture.

Nous programmons la majorité de nos stages inter-entreprises* à différentes dates. La recherche du meilleur équilibre du nombre de stagiaires par session peut nous amener à proposer une modification de dates.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le tarif applicable est celui en vigueur à la date d'enregistrement de l'inscription. La TVA est facturée en sus, selon les dispositions fiscales en vigueur.

Nos tarifs sont forfaitaires. Toute formation commencée est due entièrement au CIFAL. Les paiements s'effectuent nets et sans escompte.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Toute modification par le client de nos conditions de vente entraîne l'annulation de la prestation.

Si la prestation doit être facturée à un fonds de formation, le client doit nous faire parvenir l'acceptation de prise en charge avant la prestation et compléter les renseignements sur l'organisme payeur. Dans le cas contraire, la facture sera établie à l'entreprise qui se chargera d'obtenir le remboursement.

Les règlements seront effectués par chèque, ou par virement à réception de facture.

Le défaut de paiement de nos prestations à l'échéance fixée entraînera :

- l'exigence immédiate de toutes sommes dues.
- l'application de pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50% à compter de la date de facture jusqu'à la date de paiement effectif.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation ou report de l'action du fait du client, dans un délai inférieur à 3 semaines calendaires avant le démarrage prévu, donnera lieu à une facturation s'élevant à 50 % de la somme due initialement

Le CIFAL offre la possibilité à l'Entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable du CIFAL et du Responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toutes formations annulées suite à un empêchement du formateur, ou intempéries, le CIFAL s'engage à vous proposer des nouvelles dates de formation dans les mêmes conditions financières. En aucun cas la formation sera aux frais du CIFAL.

ARTICLE 6 : DIFFÉRENTS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal d'Instance de Schiltigheim sera seul compétent pour régler le litige.

*Inter-entreprises : enseignement qui regroupe les salariés de diverses entreprises dans une même formation.

*Intra-entreprise : enseignement qui regroupe les salariés d'une même entreprise.